

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 13 février 2017

Annonce publique et convocation des conseillers: 6 février 2017

Présents: MM. Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Jeannot Jeanpaul et Richard Sturm, échevins ; Yves Cruchten, Jos Thill, Lucien Fusulier, Frank Pirrotte, Danielle Schmit, Joseph Hames, René Robinet, Fred Reuter, Arsène Ruckert, Guy Scholler, Marc Hansen, Nicolas Funck et Mireille Duprel, conseillers ; Alain Schwarz, secrétaire.

Excusé: MM.

11) Budget ordinaire 2/531/708220/99001 - Tarifs de location du Spullweenchen.

Le conseil communal,

Considérant que la commune de Käerjeng dispose d'un « Spullweenchen » lequel est mise à disposition contre paiement d'un tarif aux sociétés et club locaux ;

Revu la délibération n° 18-7 du conseil communal du 13 janvier 2012 portant fixation du tarif de location du « Spullweenchen » ;

Entendu les propositions des services communaux concernés :

Entendu le collège des bourgmestre et échevins en ses explications, proposant de mettre le « Spullweenchen » exclusivement à disposition des associations et clubs locaux de la Commune, ainsi que d'abolir le paiement de la caution;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée dans la suite;

après délibération et à l'unanimité

1. Décide de mettre à disposition le « Spullweenchen » exclusivement aux associations et clubs locaux de la Commune, ainsi que d'abolir le paiement de la caution;
2. Les tarifs de location sont fixés comme suit :
 - 50 € pour le 1^{er} jour
 - 25 € par jour supplémentaire.

Ainsi décidé en séance, même date qu'en tête,
Suivent les signatures, Pour extrait conforme,
Bascharage, le 14 février 2017

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

